

OBJET / GAIA

**Sivu Txakurrak :
avenant
subvention**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
15 décembre 2022

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarrien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 22
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othateguy, Mme Nicole Amestoy, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Paul Eyherachar, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, M. Peio Etcheleku, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Isabelle Ayerbe à Mme Yolande Huguenard, Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze, M. Peio Etcheleku à M. Jean-François Lacosta, Mme Amaia Beyrie à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. Barbier, conseiller délégué, rappelle que lors du vote du budget primitif 2022, la commune a attribué une subvention au syndicat Txakurrak basé sur un taux de 1,60 € de participation par habitant (population DGF), soit 7 589 hab. x 1,60 € = 12 142,40 €.

Ce taux d'1,60 € était inchangé depuis 2019 et ne permettait plus au syndicat de pallier la hausse des dépenses due à l'inflation et la flambée des prix dans tous les domaines.

Par délibération du 16 juin 2022, le syndicat Txakurrak a validé l'augmentation de 5 centimes du taux de participation des communes adhérentes en le passant de 1,60 à 1,65 €, soit pour Cambo-les-Bains, une somme supplémentaire de 7 589 hab.x 0,05 € = 379,45 €.

Par ailleurs, face aux difficultés attendues, avec une hausse toujours plus élevée des charges, le syndicat demande à la commune de lui verser dès cette fin d'exercice 2022, un acompte sur la subvention qui lui sera attribuée pour 2023.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Barbier et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'attribution de la subvention complémentaire de 379,45 € portant le montant versé au titre de l'exercice 2022 à la somme de 12 521,85 € ;

APPROUVE le versement d'un acompte sur l'exercice 2023 égal à 1/12^{ème} de la subvention 2022, soit une somme de $12\,521,85\text{€} / 12 = 1\,043,49\text{€}$.

Les crédits nécessaires seront inscrits lors de la décision modificatives n°1 votée par le Conseil municipal le 21 décembre 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :


Véronique Cadepond-Larronde
Saiko idazkaria




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza